

DOSSIER DE SUIVI D'AIDE DE L'ÉLÈVE



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Parcours scolaire du cycle 1 au cycle 3

Date d'ouverture du dossier :

| Niveau de classe | Année(s) scolaire(s) | Ecole(s) fréquentées(s) | Dispositifs d'aide mis en place |
|------------------|----------------------|-------------------------|---------------------------------|
| PS | | | |
| MS | | | |
| GS | | | |
| CP | | | |
| CE1 | | | |
| CE2 | | | |
| CM1 | | | |
| CM2 | | | |
| | | | |

Guide de mise en œuvre :

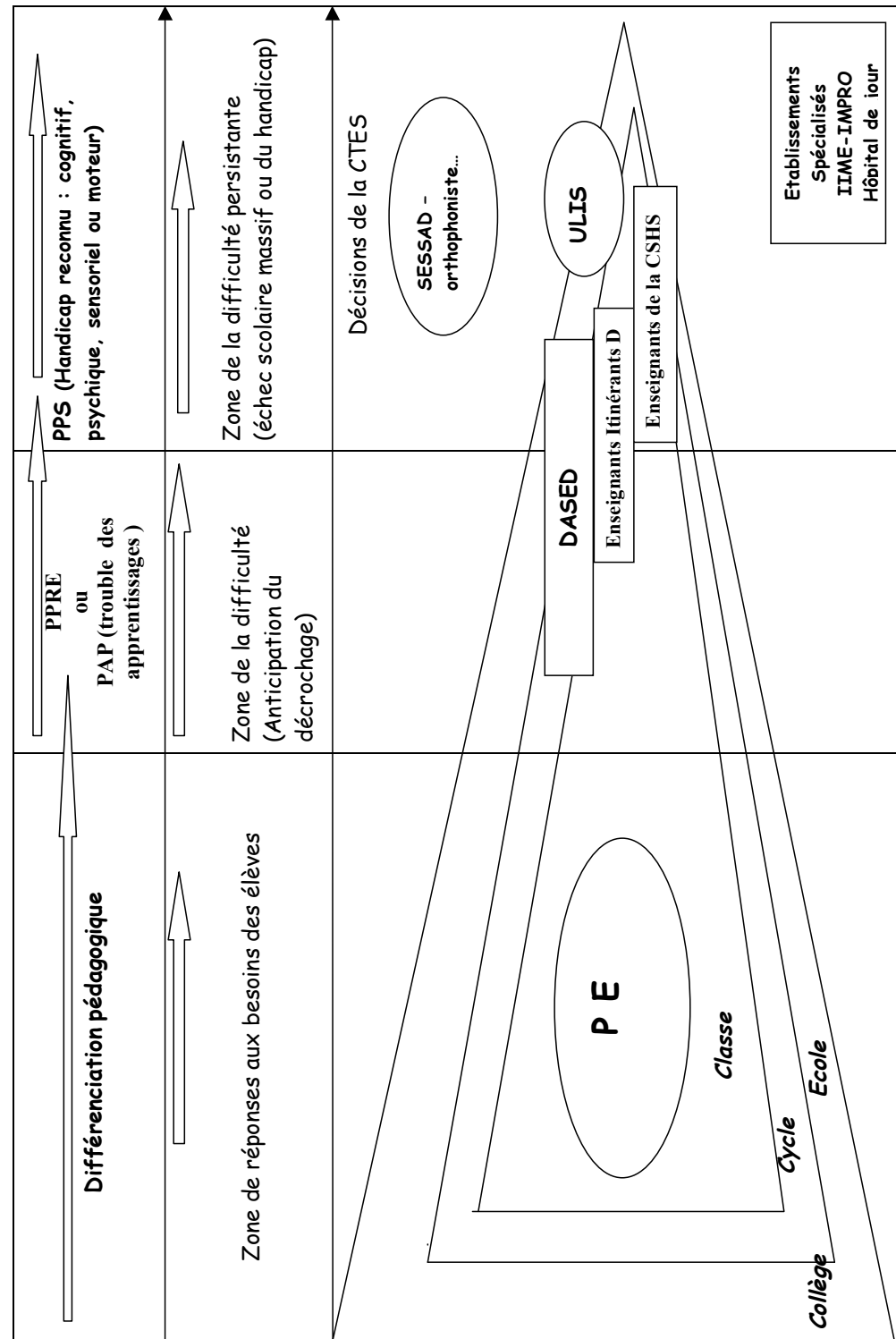
Ce dossier ainsi constitué sera **la mémoire** de tous les dispositifs déployés pour venir en aide à l'élève qui rencontre des difficultés. Chaque aide (pédagogie différenciée, PPRE, PAP, prise en charge DASED, rééducation orthophonique...) constitue tout autant une modalité de prévention de la difficulté scolaire, visant à empêcher un redoublement, qu'un accompagnement de celui-ci lorsqu'il n'a pu être évité, afin de lui donner davantage d'efficacité.

Les différentes aides proposées aux élèves pour répondre à leurs difficultés au cours de leur scolarité, peuvent être **regroupées** dans ce dossier de suivi. Ceci afin de permettre de visualiser l'engagement de l'équipe pédagogique, le dialogue **noué avec les parents, les progrès de l'élève mais aussi de s'assurer que tous les dispositifs s'articulent**. Certains documents gagnent à être **présentés à l'élève**. La finalité mieux comprise, lui permet de s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

D'autres documents peuvent être insérés s'ils éclairent la nature, la limite ou les avantages des aides apportées. Ainsi les refus des parents gagneront à y être consignés.

L'ensemble de **l'équipe** est engagé dans le traitement de la difficulté scolaire au travers de l'axe 2 du projet d'école : « Prendre en compte la diversité des élèves et organiser leur parcours » et c'est au prix de cette action collective que l'École pourra mieux remplir ses missions d'une école pour tous, d'une école performante et d'une école ouverte.

Constitution du dossier en format A3 : Les pages 1 (1^{ère} de couverture) et 2 placées en recto/verso, les pages 3 et 4 (4^{ème} de couverture) en recto/verso



Ce que l'on sait de l'élève à la date de l'ouverture du dossier :

| | | | |
|---|--|--|--|
| Réussites pédagogiques et éducatives de l'élève sur lesquelles le maître peut s'appuyer : | | | |
| Difficultés repérées en termes de compétences sur le plan des apprentissages : | | | |
| Difficultés sur d'autres plans : | | | |
| Suivi DASED : | | | |
| Suivi hors de l'école : | | | |
| Ce que dit la famille : | | | |
| Ce que dit l'élève de son vécu scolaire : | | | |

L'élève rencontre des difficultés dans ses apprentissages...
« Dossier de suivi d'aide de l'élève »
Les différents niveaux d'aide

1. Niveau 1 : « Feuille de progrès de l'élève ».
 L'élève est en **difficulté ponctuelle pour acquérir une compétence**.
 Il a besoin d'une attention particulière et la difficulté est traitée en classe dans le cadre de la différenciation pédagogique. Les objectifs et les progrès peuvent être notés sur le document « Feuille de progrès élève » (à insérer dans la chemise).

2. Niveau 2 : « PPRE »
 L'élève est en **difficulté scolaire**.
 Il est fragile et ne réussit pas de maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun de connaissances et de culture. Le Programme Personnalisé de Réussite Educative est élaboré grâce à un plan coordonné d'actions pédagogiques et éducatives conçu pour répondre aux besoins de l'élève. Il est valide en équipe éducative.

3. Niveau 3 : « Prise en charge à dominante pédagogique ou à dominante relationnelle ou accompagnement psychologique »
 L'élève est en **difficulté ou grande difficulté scolaire**.
 Il est suivi par le DASED. Un PPRE a été mis en place.
 Il est pris en charge par le maître à dominante pédagogique ou le maître à dominante relationnelle

- Il bénéficie de l'intervention du psychologue scolaire

Un projet d'aide spécialisée est élaboré par le DASED, suite au signalement de l'élève (fiche 1), à l'aide du document « **Projet d'aide spécialisée** » (fiche 2) adapté aux besoins. Un bilan écrit de la fin de prise en charge sera établi (fiche 3).

4. Niveau 3 bis : « PAP »
 L'élève est en **difficulté scolaire durable** ayant pour origine un trouble de l'acquisition de la langue orale, ou un trouble de l'acquisition de la langue écrite, un trouble du développement de la coordination, un trouble déficitaire de l'attention, trouble d'acquisition de la numération.
 Suite à un diagnostic médical, il bénéficie d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui est un dispositif d'accompagnement proposant des aménagements et adaptations de nature pédagogique.

Nota :

Pour certains élèves dont les difficultés importantes peuvent apparaître d'emblée ou s'installer de manière durable, il sera fait appel, en concertation avec les parents, au psychologue scolaire, au médecin scolaire et le cas échéant à l'ESR pour la saisine d'un dossier CTES.

A titre exceptionnel, le redoublement pourra être proposé par l'équipe pédagogique s'il est avéré que ce maintien permettra un progrès significatif de l'élève. L'avis des parents sera sollicité et la proposition sera accompagnée a minima du niveau 2.

Pour les élèves dont le niveau renvoie à une pré orientation en 6^{me} SEGPA, ils feront l'objet de la procédure préconisée et devront a minima bénéficier du niveau 2.

P2

P3